

L'Action des services de l'Etat

AGIR

dans le

GERES

en

2006

Cette plaquette brève et synthétique présente, grâce à quelques exemples, l'importance et la diversité des actions engagées par l'Etat dans le département en 2006.

Ce document ne vise pas à l'exhaustivité mais a l'ambition d'éclairer les habitants du Gers, ses élus, ses acteurs économiques et sociaux, ses jeunes qui accèdent à la citoyenneté ainsi que tous ceux qui s'intéressent à notre département, sur les priorités qui ont guidé l'action de l'Etat.

Ces priorités se résument en cinq axes :

- agir pour la cohésion sociale, l'emploi et l'égalité des chances,
- assurer la sécurité sous toutes ses formes,
- accompagner les acteurs et soutenir les territoires,
- valoriser l'environnement et le patrimoine,
- moderniser l'action publique.

Ces cinq priorités soulignent les efforts et la détermination déployés par l'ensemble des agents de l'Etat, tout au long de l'année, au service du département du Gers. Je les en remercie vivement.

Les actions décrites dans ce document, même si elles ne portent que sur quelques sujets, sont déterminantes pour chacune et chacun d'entre nous.

Les services de l'Etat continueront à oeuvrer avec cette même dynamique et avec la même énergie, pour accompagner le développement du Gers au service de nos concitoyens.



Denis CONUS
Préfet du Gers

Agir pour la cohésion sociale, l'emploi et l'égalité des chances

PROMOUVOIR L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Gers est l'un des départements dont le taux de chômage est l'un des plus bas de France (6% fin septembre 2006, 8,8% au niveau national). Le taux de croissance de l'emploi salarié dans le Gers augmente sensiblement depuis 2001 avec une hausse moyenne de 2% par an.

En 2006, le département a maintenu un rythme soutenu d'entrées dans les contrats aidés vers le secteur non marchand avec 971 contrats conclus depuis le 1^{er} janvier 2006, dont 244 contrats d'avenir et 727 contrats d'accompagnement dans l'emploi ainsi que 194 contrats initiatifs (CIE) dans le secteur marchand.

Les formations en alternance dans le secteur marchand progressent également avec 669 contrats d'apprentissage enregistrés ou en voie de l'être à fin novembre dans les entreprises du département et 280 contrats de professionnalisation contre 183 à la même période 2005. Ces apprentis disposent aujourd'hui d'une école des métiers moderne et adaptée, qui a bénéficié d'une participation financière de l'Etat.

638 jeunes dont 315 en 2005 et 323 en 2006 - dont 55,8% de femmes - sont entrés dans le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

Le premier forum pour l'emploi a été organisé en septembre avec les partenaires du Service Public pour l'Emploi. Il a connu un vif succès tant au niveau de la fréquentation que des retombées en terme d'emplois : 468 postes proposés, 344 satisfaits et 122 en cours.



FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES MENAGES A FAIBLES REVENUS ET DES JEUNES ACTIFS

Le plan de cohésion sociale comprend un volet de production de logements à vocation sociale. Les dossiers correspondants sont agréés soit par l'Etat, soit par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). Ils font l'objet de financements de l'Etat (pour le parc HLM et communal) et de l'ANAH (pour le parc privé) qui se présentent sous forme de subventions directes, de mesures fiscales et de prêts bonifiés pour les opérateurs. Ils sont en général accompagnés de participations d'autres collectivités, notamment du Conseil Général.

La mobilisation des partenaires a permis d'atteindre des résultats encourageants :

- 202 logements sociaux financés
- 50 logements à loyer intermédiaire (PLS), dont 33 pour la Maison de retraite de Mauvezin.

En ce qui concerne le parc privé : 53 logements à loyer maîtrisé ont été agréés, dont 8 à loyer intermédiaire.

L'Etat s'est également investi dans la mise en place d'un accord collectif avec les offices HLM (assignation d'objectifs pour le relogement des personnes défavorisées) et dans la signature par de nombreux partenaires de la charte de prévention des expulsions (meilleure organisation des acteurs pour aider les familles en difficulté et éviter les expulsions locatives).

AMELIORER LA PRISE EN CHARGE SOCIALE ET SANITAIRE DES GERSOIS

En 2006 doivent être particulièrement mentionnés :

- La convention SAMU/SDIS/Ambulanciers organisant les interventions des professionnels concernés dans le cadre de l'aide médicale urgente.
- Le "schéma régional d'organisation sanitaire" 2006-2011 qui fixe les orientations stratégiques régionales par discipline et les objectifs quantifiés en implantation et en volume pour les 15 territoires de santé de la région, dont le Gers.
- La médicalisation des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes existants s'est poursuivie en 2006, situant le Gers dans la moyenne régionale.
- L'accompagnement de la mise en place de la "Maison départementale des personnes handicapées" avec une part de financement de l'Etat de 673 994 € .
- L'amélioration du plan hivernal d'accueil des personnes sans abri avec notamment la signature du nouveau "Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion".

POURSUIVRE L'ACTION EDUCATIVE

25 916 élèves ont été accueillis dans les établissements publics locaux d'enseignement dont :

- 14390 dans le primaire
- 6722 dans les collèges
- 4804 dans le secondaire

et 3626 dans les établissements privés sous contrat.

88,3 % des élèves ont obtenu leur baccalauréat du second degré et 86,5 % le brevet des collèges.



Assurer la sécurité sous toutes ses formes

PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE : une année 2006 marquée par la baisse de la délinquance.

L'année 2006 a confirmé les bons résultats que le département enregistre depuis plusieurs années en matière de lutte contre la délinquance.

Le nombre d'infractions constatées a marqué une régression de 6,42%.

Cette diminution de la délinquance est simultanément enregistrée pour les vols avec violence (-8,82%), les cambriolages (-1,04%), les infractions économiques et financières (-6,12%) et les infractions à la législation sur les stupéfiants (-10,18%).

Le taux d'élucidation des affaires par les services de police et de gendarmerie est de 54,7% (34,3% au niveau national). Les mesures de garde à vue ont augmenté de 4,57% et le nombre des personnes mises en cause dans les enquêtes a diminué de 6,10%.

Le Gers est parmi les départements les plus sûrs de France avec un taux de criminalité de 29,50 crimes et délits pour 1000 habitants.

LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE : 2006, la tendance à la baisse se poursuit.

Le bilan de la sécurité routière dans le Gers se traduit par une baisse importante du nombre de tués, de blessés et d'accidents.

Le nombre de tués, 18 en 2006, est en diminution par rapport à celui de 2005 qui était de 25.

Des fautes de comportement sont très souvent à l'origine de ces accidents :

- alcoolémie,
- vitesse excessive et inadaptée,
- inattention sur les trajets d'habitude
- non respect des règles de sécurité (ceinture de sécurité, utilisation du portable), etc...



En 5 ans, le nombre de tués sur les routes du Gers a été divisé presque par 3 (49 personnes tuées en 2002). Ce sont 31 vies qui ont été épargnées cette année sur les routes du Gers.

Les services de la gendarmerie et de la police nationale ont procédé à de nombreux contrôles routiers sur le département : 94 452 dépistages d'alcoolémie ont été pratiqués dont 1 212 se sont avérés positifs, soit une augmentation de près de 18,8 % par rapport à 2005.

S'agissant des infractions à la vitesse, les radars automatiques ont par ailleurs permis de démultiplier l'action des forces de l'ordre sur le terrain.

Le département compte en 2006 7 radars automatiques fixes et 5 radars automatiques embarqués qui ont relevé 27 292 infractions à la vitesse, aux-



quelles il faut ajouter plus de 7 047 infractions à la vitesse contrôlées directement par les forces de l'ordre.

Pour mieux connaître les causes et les caractéristiques de l'accidentologie sur le département et orienter les actions, un observatoire de la sécurité routière a été créé. Grâce à cet instrument, une première initiative visant à actualiser les connaissances des conducteurs vient d'être conduite en partenariat avec le réseau des auto-écoles.

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Dans le cadre de ses missions de prévention de la délinquance et de la prévention de la récidive, la Protection Judiciaire de la Jeunesse a pris en charge 173 jeunes, notamment au sein de structures dédiées et adaptées.

Prévenir et gérer les risques

Dans le Gers, l'Etat s'attache à améliorer sa politique de prévention des risques de toute nature : inondations, industriels, sanitaires, etc.

Connaître les risques pour mieux les prévenir

Un plan de prévention du risque inondation concernant Auch, Pavie, Preignan et Auterrive et 40 plans communaux pour le retrait-gonflement des argiles ont été approuvés en 2006.

Des actions de sensibilisation sur les risques majeurs ont été financées pour trois collèges d'Auch, Vic Fezensac et Aignan.

A noter la réalisation de trois plans de secours :

- le plan spécialisé Eau Potable,
- le plan Spéléo,
- le plan départemental canicule et la préparation, en 2006, du plan Pandémie Grippale et du plan Rouge.

Ces plans ont été testés lors de plusieurs exercices.

Le Schéma départemental d'analyse et de couverture des Risques (SDACR), véritable clef de voûte de l'organisation opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a été arrêté le 27 janvier 2006 après avis conforme du conseil d'administration du SDIS



Garantir la sécurité alimentaire des consommateurs

La Mission Interservices de l'alimentation (MISAL) créée en mai 2006, et animée par le directeur des services vétérinaires, coordonne l'action des services de l'Etat (DDASS, répression des fraudes, douanes, protection des végétaux...).

Dans le cadre des opérations interministérielles (vacances ou fêtes de fin d'année), les contrôles ont porté majoritairement sur la sécurité alimentaire (60% des établissements contrôlés). Dans l'ensemble, peu d'anomalies ont été relevées dans les établissements de vente directe tels que les grandes et moyennes surfaces, les petits commerces, les restaurants, les marchés de plein air et les grands rassemblements.

La direction départementale des services vétérinaires (DDSV) a assuré quotidiennement le contrôle des établissements agroalimentaires (abattoirs, conserveries...) et la lutte contre certaines maladies des animaux (grippe aviaire).

Assurer la mise en conformité des établissements recevant du public

Les commissions de sécurité ont contrôlé 596 établissements et ont assuré le suivi des avis émis.

Vérifier la qualité des services proposés au consommateur

En 2006, les contrôles de la direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ont essentiellement porté sur les règles d'information des consommateurs et la loyauté des transactions. C'est ainsi que plus de 1000 contrôles ont été réalisés par les agents de la DDCCRF. Par ailleurs, ce service a également participé aux contrôles coordonnés des grands événements festifs ou commerciaux du département.

Veiller à la sécurité dans les établissements de vacances et de loisirs

Les inspecteurs et cadres techniques de la direction départementale de la jeunesse et des sports ont effectué près de 110 visites et inspections de centres de vacances et de loisirs.

En période d'été, ces contrôles des séjours de vacances de jeunes sont complétés par des contrôles des établissements d'activités physiques et sportives (piscines et baignades, notamment).

Accompagner les acteurs et soutenir les territoires

METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

2006 a été une année de réforme majeure pour les agriculteurs, avec la mise en place des **droits à paiement unique** (DPU). La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) a été mobilisée tout au long de l'année par le traitement des 12 000 dossiers qu'elle a reçus, avec un souci constant de l'accueil du public.

Les aides apportées à l'agriculture sur le "premier pilier" de la politique agricole commune (aides à l'hectare et droits à paiement unique) ont représenté 146,6 millions d'€.

Pour pallier les difficultés économiques du secteur agricole suite à la crise **influenza aviaire**, l'Etat a mis en place un dispositif d'indemnisation des éleveurs. La gestion au niveau régional de la crise, en association étroite avec les professionnels, a permis un traitement rapide et équitable de l'ensemble des dossiers de demande. 700 000 € d'aides ont été versés.

359 dossiers, pour un montant 652 555 €, ont été instruits en 2006 au titre de la dernière année du programme de **maîtrise des pollutions agricoles** (PMPOA), programme visant à aider les mises aux normes environnementales des bâtiments d'élevage et la gestion des effluents d'élevage.

La **sécheresse 2006**, arrivant après celle de 2005, a touché un certain nombre d'exploitations d'élevage du département : 474 ont reçu une indemnisation pour perte de fourrage, pour un montant de 847 477 €.

La mise en œuvre de la **conditionnalité des aides PAC** lors de sa réforme en 2003 a suscité une grande inquiétude dans le monde agricole. Le **Plan de Prévention des Pénalisations** (PPP) mis en œuvre dans le Gers à partir de 2004 s'est poursuivi en 2006. Il a permis grâce aux actions de conseil, d'informations et de pédagogie auprès des agriculteurs et des éleveurs une baisse significative des pénalités au vu des dossiers contrôlés en 2006.



RENFORCER LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES

Les Pôles d'Excellence Rurale

Le label pôle d'excellence rurale a été attribué à des projets de développement économique situés sur un territoire rural et fondés sur un partenariat entre des acteurs publics (collectivités locales...) et privés (entreprises, associations). L'Etat a mis en place cet outil pour contribuer à la compétitivité des territoires, qui s'est déclinée dans le Gers par la labellisation de cinq initiatives locales :

■ Dans le cadre du projet départemental de Mécanopôle de Nogaro, la création d'un **laboratoire (Laboscope) d'essais techniques, de recherche-développement et de transfert de technologie** proposé par le Pays d'Armagnac a bénéficié d'un soutien de l'Etat à hauteur de 823 870 €.

■ La construction de la **salle de spectacles** de 500 places correspondant à la première phase de réalisation du pôle culturel de Marciac, pôle d'excellence jazz, est une opération portée par le Pays du Val d'Adour qui a reçu une aide de l'Etat d'un montant de 823 870 €.

■ Le **Centre d'Innovation et de Recherche Circassien (CIRC)**, conduit par le Pays d'Auch, a été doté d'une aide de 750 000 € pour réaliser à Auch un équipement culturel dédié aux arts du cirque et autres spectacles vivants.

■ Le **Palmipôle**, porté par une entente de six intercommunalités, en liaison avec les trois chambres consulaires et l'Association Foie Gras, constitué pour structurer la filière fermière des palmipèdes gras, s'est vu attribuer une subvention de l'Etat de 790 000 €.

■ Enfin, le **Pôle d'Application et d'expérimentation des Techniques Satellitaires (PATs)**, conçu par le Pays Portes de Gascogne pour développer de nouveaux services dans les domaines de l'agriculture et de l'aménagement de l'espace, a reçu une aide de 750 000 €.

S'ajoutant aux crédits de droit commun, l'ensemble des aides exceptionnelles apportées par l'Etat aux cinq PER du Gers s'élève à 3 937 740 €.

SOUTENIR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

■ Les infrastructures routières

Le montant des travaux réalisés sur le réseau national dans le Gers s'élève à **7,35 millions €** dont :

- 4,50 millions € en investissement (RN124) dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (part de l'Etat = 1,5 M€),
- 2,85 millions € en travaux d'entretien, d'exploitation et de mise en sécurité.

S'agissant de la requalification de la RN 124, 49 millions d'€ ont été engagés pour la réalisation de la déviation de Léguevin en 2006 (Etat 41,3% ; Conseil Régional 41,3% ; autres collectivités 17,4%).

■ L'assistance aux collectivités locales

Pour soutenir l'aménagement des territoires et notamment les territoires ruraux, l'Etat assure des prestations de solidarité pour les petites communes (442) ou pour leurs groupements (10) de taille et de ressources modestes : l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour raison de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) couvre les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie.

AIDER FINANCIEREMENT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'Etat a versé en 2006 aux collectivités territoriales gersoises près de **196 millions €**.

Concours financiers	Total en €
Dotation Globale de Fonctionnement	149 367 886
Allocations compensatrices pour exonérations de taxes	17 592 527
Fonds de Compensation pour la TVA	13 415 120
Dotation Globale d'Equipement (département)	4 311 690
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle	3 436 140
Dotation Globale d'Equipement (communes et intercommunalités)	3 368 317
Dotation Générale de Décentralisation	1 876 344
Dotation de Développement Rural	1 358 425
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle	1 328 794
Dotation Elu local	1 142 416
Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire	999 519
Autres dotations	2 423 204
Total	195 893 640

PROMOUVOIR UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est une préoccupation croissante de l'Etat qui entend, avec les acteurs locaux, faire concilier le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement.

En protégeant la qualité et le niveau de ressource en eau

La Directive Cadre Européenne sur l'eau, adoptée le 23 octobre 2000, fixe l'objectif d'atteindre un bon état écologique de tous les milieux aquatiques d'ici 2015.

Dans cette perspective, un service unique de police de l'eau et des milieux aquatiques a été mis en place avec, notamment, la création d'un guichet unique de l'eau à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt.



La gestion quantitative de l'eau s'est traduite par un suivi régulier de l'évolution de la situation (suivi du niveau de remplissage des barrages, des nappes souterraines, du débit des rivières).

La qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi permanent au travers de 1000 contrôles réalisés dans tous les domaines : assainissement, prélèvements, pollutions diffuses et travaux en rivière.

Concernant l'assainissement, en réaction à l'avertissement d'une sanction financière importante pour non-respect par la France de la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines, les préfets ont été chargés de s'assurer que toutes les obligations minimales pour l'assainissement des eaux usées des agglomérations soient mises en œuvre pour respecter les objectifs de résultats fixés par l'Union européenne.

Toutes les mesures nécessaires doivent être désormais prises afin que les collectivités concernées réalisent les travaux de mise en conformité des stations d'épuration dans les délais les plus courts possibles.

A cet effet, une mise en œuvre systématique de la procédure de mise en demeure a concerné les agglomérations dont les équipements d'assainissement étaient non conformes.

Le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le programme du Conseil Général s'inscrivent dans cette démarche.

En développant les énergies renouvelables

Un groupe interservices a été mis en place, en préfiguration d'un pôle éolien, préconisé par les directives ministérielles. Appelée à valider une doctrine partagée, cette instance examinera les projets déposés en vue de créer, éventuellement, des zones de développement éolien.

En intégrant le développement durable dans les politiques publiques

En 2006, la démarche "développement durable" a été prise en compte pour l'analyse qualitative des dossiers structurants et a justifié la création d'une bonification pour l'appel à projets relevant de la dotation globale d'équipement.

En impliquant au quotidien les services de l'Etat à l'éco-responsabilité

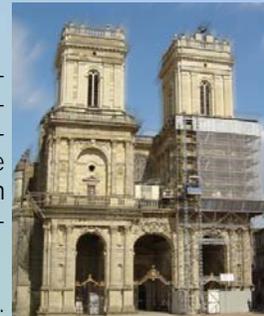
Le plan local "administrations éco-responsables" initié en 2005 s'est poursuivi en 2006 avec des actions concrètes dans la gestion du parc automobile, des fournitures, des bâtiments et de l'énergie.

PROTEGER LE PATRIMOINE

Les paysages associés à la richesse patrimoniale, sont les premiers atouts touristiques du Gers. A cet effet, le service départemental de l'architecture et du patrimoine a réalisé des actions de sensibilisation permettant de former les artisans aux techniques particulières du patrimoine.

Les agents ont suivi plus de 230 chantiers. Ils ont assuré, sous la conduite des Architectes des Bâtiments de France, la maîtrise d'œuvre, la programmation et le suivi des travaux d'entretien des monuments historiques (classés et inscrits) et apporté leur concours en tant qu'expert sur les autres monuments.

La commémoration du centenaire de la loi sur la protection des sites et monuments naturels a été l'occasion de valoriser le patrimoine exceptionnel du Gers en retenant les sites classés de l'abbaye de Flaran, des ormeaux de Sully à Saint Antonin et de la place Salinis et de l'escalier monumental d'Auch comme emblématiques de cette manifestation.



Le Maquis de Meilhan

CONNAÎTRE NOTRE PASSE

Par des actions de mémoire et d'information historique

Le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre a œuvré tout au long de l'année au bon déroulement des journées commémoratives nationales et à l'organisation et l'animation d'une dizaine d'expositions présentées dans les mairies.

Au titre des rencontres intergénérationnelles, le service départemental a organisé six rencontres dont quatre autour du thème de la déportation. Une conférence sur le procès de Nuremberg a également été réalisée.

UN SERVICE CENTRÉ SUR LES BESOINS DE L'USAGER ET DES ELUS

Par l'application de **La Charte Marianne** dans l'ensemble des services de l'Etat.

Elle garantit la qualité de l'accueil à travers cinq engagements qui facilitent l'accès aux services. Le degré de satisfaction de l'utilisateur a été évalué par un système d'enquête.

Par la mise en œuvre de la **déclaration d'impôts sur les revenus pré remplie**

En indiquant à l'avance aux contribuables leurs revenus, l'administration fiscale a fait le pari de la transparence et de la confiance. Ce nouveau mode déclaratif a permis de diminuer de façon très sensible les discordances entre les revenus déclarés et ceux connus de l'administration.



Par la **qualité des délais de réponses aux usagers**

C'est ainsi que les services des impôts ont répondu aux contribuables à plus de 95 % dans un délai inférieur à un mois.

Par la signature de **14 chartes de partenariat** entre les services de la Trésorerie Générale et les collectivités territoriales

UNE REORGANISATION DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

La seconde vague de décentralisation issue de la loi du 13 août 2004 a conduit en 2006 dans le Gers :

- à un transfert de 36 km de routes nationales au Conseil Général,
- et à une réorganisation totale de la gestion des routes départementales (4 services locaux d'aménagement ont été intégrés au sein de la direction des routes et des transports du Conseil Général) et une réorganisation spécifique de l'Etat pour la gestion des routes nationales : Direction Inter-régionale des Routes Sud Ouest (DIRSO) avec un district à Auch.

Ces nouvelles organisations ont conduit à ce que deux tiers des effectifs de la DDE (hors Parc) soient transférés au Conseil Général et à la Direction Régionale. Le Parc fera l'objet d'un transfert différé (probablement en 2010).

La direction départementale de l'équipement se recentre donc autour de quatre grandes missions :

- prospective et développement durable,
- aménagement, urbanisme, habitat,
- sécurité, risques environnement,
- ingénierie d'appui territorial.

Le contact avec les acteurs de terrain est assuré par quatre unités territoriales situées à Auch, Nogaro, Condom et Mirande.

LES PRINCIPALES DEMARCHES ADMINISTRATIVES EFFECTUEES PAR LES USAGERS EN 2006

- 42 642 cartes grises
- 8 618 permis de conduire
- 14 252 cartes nationales d'identité
- 4 916 passeports
- 80 décrets de naturalisation
- 707 cartes de séjour délivrées ou renouvelées
- 201 manifestations sportives autorisées
- 270 permis de chasser
- 250 cartes et titres d'anciens combattants
- 225 associations déclarées



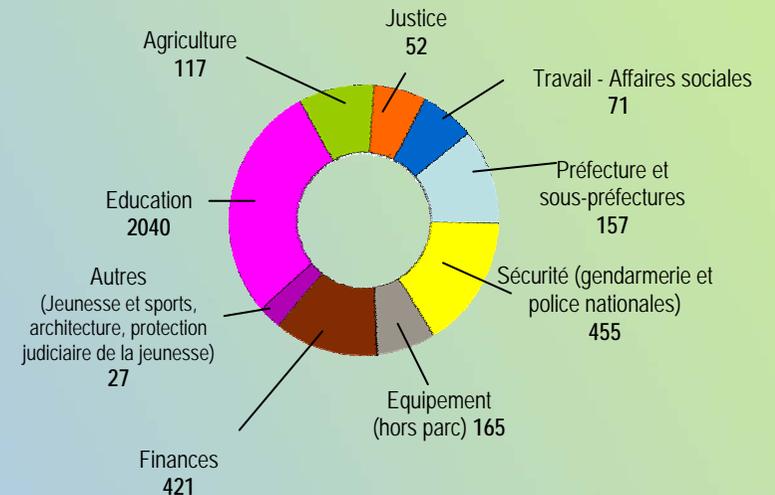
Info Etat - Directeur de la publication : Denis CONUS
Conception : Bureau de la communication interministérielle et des systèmes d'information
Préfecture du Gers - novembre 2007- Dépôt légal - ISSN 1296-9354
Imprimé sur papier recyclé
Impression : www.imprim-prieure.com

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE DANS LE GERS EN 2006

- **146,6 millions €** : c'est le montant des aides européennes attribuées au titre de la politique agricole commune.
- **195,9 millions €** : c'est le montant des dotations versées aux collectivités locales.
- **4,6 millions €** : c'est le montant des fonds européens FEDER et FEOGA gérés par l'Etat pour le développement des territoires.

Le délai moyen de règlement des créances de l'Etat ressort en 2006 à un peu plus de 25 jours.

LES AGENTS DE L'ETAT DANS LE GERS EN 2006 : 3 505 * (exprimés en équivalent temps plein)



* non compris le personnel relevant d'offices nationaux et autres organismes publics.